

Compte rendu Conseil Portuaire du 2 décembre 2021

Présents :

- Pierre FROUSTEY, *représentant la Communauté de Communes MACS*
- Louis GALDOS, *représentant la Communauté de Communes MACS*
- Patrick LACLEDERE, *représentant la Commune de Capbreton (titulaire)*
- André JAKUBIEC, *représentant la Commune d'Hossegor (suppléant)*
- Willy BORDESSOULLES, *représentant les navigateurs (titulaire)*
- Claude MOULIN, *représentant les navigateurs (titulaire)*
- Yannick CHEVALIER, *représentant les navigateurs (titulaire)*
- Franck SOULAT, *représentant les navigateurs (suppléant)*
- Didier HIZARD, *représentant les navigateurs (suppléant)*
- Pierre Alexandre MARTINEZ, *représentant les services nautiques (titulaire)*
- Valérie SABAROTS, *représentant les associations sportives liées à la plaisance (suppléant)*
- Thierry BUISSON, *représentant les associations touristiques liées à la plaisance (suppléant)*
- Jean Luc DELPUECH, *représentant le Conseil Départemental 40 (titulaire)*
- Patrice JURNET, *représentant les pêcheurs professionnels (titulaire)*
- Patrick MUZELLEC, *représentant la SNSM (titulaire)*
- Thomas LETHIERRY D'ENNEQUIN, *représentant la C.C.I des LANDES (suppléant)*
- Franck BARONNET, *représentant les associations sportives liées à la plaisance (titulaire)*

Excusés :

- Jean-Yves SORIN, *représentant la Commune de Capbreton (suppléant)*
- Christophe VIGNAUD, *représentant la Commune d'Hossegor (titulaire, pouvoir à André JAKUBIEC)*
- Sylvie BERGEROO, *représentant le Conseil Départemental 40 (suppléant)*
- Françoise BRARD, *représentant la C.C.I des LANDES (titulaire)*
- Dominique CONTIS, *représentant la SNSM (suppléant)*
- Sylvain CASTES, *surveillant du port, Police Municipale*

Assistés de M BAUDOIN, Directeur Général des Services, Mme FAURE, chef du service port et lac, MM LACQUETTE et OLLIVIER, service port et lac.

Le conseil portuaire débute par une minute de silence à la mémoire de Monsieur DUPRAT, qui fut le directeur du port à son origine, et à Monsieur GINESTE Yves, Président des Aquanautes et membre du Conseil portuaire.

Le Président de la C.C. MACS rappelle les perspectives et les ambitions du port qui sont faites en co-construction avec les usagers. Il évoque l'attractivité économique et touristique du port. Les investissements importants réalisés par la collectivité notamment les travaux de dragage de la sortie du

port et du chenal. Il remercie l'ensemble des personnes qui s'investissent sur les dossiers du port et notamment les équipes du service port et lac.

- Bilan et analyse ➡ Régis LACOUETTE

Régis LACOUETTE, maître de port, commente la saison 2021 en indiquant une bonne saison en passage (+ 30%) avec l'accueil de jolis bateaux dont un catamaran sur 3 mois. 77% des passages se font entre juin et septembre.

Il indique également que suite à un réajustement au ponton T, un gain de place a été obtenu.

Il y a aujourd'hui 58 places libres sur le port pour les urgences ou travaux nécessitant le déplacement de bateaux sur le plan d'eau.

Au niveau du passeport escale, le bilan montre une diminution du nombre de passages et du nombre d'utilisateurs de ce service au sein des usagers du port. Monsieur HIZARD revient sur le fonctionnement du passeport escale et souligne que dans de nombreux ports, le nombre de nuitées offertes est beaucoup plus important. Il aimerait connaître en moyenne le nombre de nuitées au port de Capbreton des bateaux en passage utilisant le passeport escale car pour lui, le passeport escale dynamise le passage au port et contribue à les faire séjourner plus longtemps. Les services vont revenir vers lui sur ce point.

Au niveau de la zone technique : malgré un contexte encore marqué par le COVID, on se rend compte que le nombre des opérations de manutentions est en hausse.

Monsieur MARTINEZ, représentant la société Côte Aquitaine Plaisance, revient sur l'entrée de son magasin situé dans l'enceinte de la zone technique fermée au public depuis plusieurs mois. Monsieur GALDOS, le Vice-Président lui rappelle les nombreux échanges intervenus en 2021 afin de faciliter l'accès du public à son magasin avec notamment la proposition de pouvoir disposer d'un préfabriqué pour accueillir la clientèle. Les services ont installé un interphone en cours d'année pour améliorer cet accueil. Certains aménagements ont été imposés aux bâtiments de la Zone Technique par la commission de sécurité et ne dépendent pas des services du port. Monsieur GALDOS indique que fin 2023 au terme de la concession, la configuration des bâtiments et le fonctionnement de la zone technique seront revus.

Concernant la pêche professionnelle, on constate une augmentation du nombre de jours de vente sur l'année 2021. Monsieur JURNET demande aux services s'il est possible de revoir à la hausse le montant minimum de perception dû par un pêcheur détenteur d'une place au niveau du marché aux poissons située en bas de la capitainerie. Cette question peut être étudiée mais elle nécessitera une validation de l'ensemble des pêcheurs.

- Activités techniques ➡ Jean-Claude OLLIVIER

Dragage du bassin portuaire : le dossier de demande d'autorisation a été déposé auprès des services de l'Etat au mois d'août. L'instruction est en cours et devrait aboutir à une enquête publique entre février et avril 2022 ;

Le dossier sera ensuite présenté en CODERST puis on peut espérer un arrêté préfectoral en juillet 2022. La phase 1 du dragage portant sur le clapage en mer d'environ 69 000 m3 devrait, si le calendrier reste le même, débuter à partir du mois d'octobre 2022. Les travaux vont s'étaler sur une durée de 8 mois maximum.

Le dragage se fera mécaniquement nécessitant le déplacement des bateaux au fur et à mesure du dragage. C'est pour cette raison que le port propose une réduction de 5% sur le contrat annuel pour les plaisanciers qui, durant cette période, pourront sortir leur bateau du port (hors plan d'eau et hors zone technique).

Réfection des sanitaires : Un programme a été engagé au niveau des sanitaires du Bourret et de la pêcherie. Ces travaux porteront essentiellement sur les sols, la robinetterie et le reponçage des murs en coriant. Monsieur CHEVALIER demande si la municipalité a prévu d'installer des sanisettes publiques entre M Mouette et le secteur Bonamour. Monsieur GALDOS indique que cette question est à l'étude sachant que la commune va installer des sanisettes au niveau du mini-golf.

Monsieur BORDESSOULLES demande s'il serait possible de prévoir un marquage au sol devant chaque entrée de ponton afin de sensibiliser les cyclistes et les piétons sur ces accès aux plaisanciers. Cette question va être étudiée par les services.

Parking Bonamour : parking fermé au public accessible uniquement aux usagers du port c'est à dire aux titulaires d'un contrat au port. L'accès à ce parking se fait par badge. Actuellement il est ouvert entre 19h et 6h du matin.

Cale M.Mouette : Il est à noter que la cale près du restaurant Monsieur Mouette est également accessible à tous ; elle fera l'objet d'une réfection en 2022.

Plusieurs plaisanciers s'interrogent sur l'utilisation de cette cale et la possibilité de la rendre payante. Ce sujet sera discuté avec le cabinet qui accompagne les services du port dans la refonte du règlement de police.

Zone technique : Monsieur BORDESSOULLES évoque la question des responsabilités sur les manutentions. En effet, il souligne le fait que certains professionnels utilisent du matériel vétuste voir inapproprié pour caler les bateaux. Les services du port précisent que les professionnels assurent les opérations de grutage et qu'à ce titre ils se doivent de respecter les consignes de sécurité liées à ces activités. La question de la responsabilité éventuelle du port sera étudiée par le service juridique de la C.C.MACS et par l'assurance.

Il est à nouveau question des abords de la zone technique et de la gestion de leurs espaces par les amodiataires. La collectivité est déjà intervenue à plusieurs reprises pour essayer de faire respecter un certain nombre de règles énoncées dans la convention d'occupation des amodiataires. Les actions ne sont pas simples et la fin des contrats en 2023 va permettre de repenser dans sa globalité la zone technique.

Les membres du Conseil Portuaire valident la création d'un nouveau tarif qui correspond à une opération de manutention « expertise/avarie ». Cette opération sera d'un montant de 50% du forfait 24H et permettra aux professionnels et/ou plaisanciers de caler le bateau en 45 min maxi pour une expertise ou avarie (voie d'eau/hélice engagée, ...).

- Présentation des résultats financiers et prévisions 2022 → Fabienne FAURÉ

Présentation de la section de fonctionnement avec la réalisation de plus de 80% des dépenses prévues (résultats au 16 novembre 2021). Il est à noter que certains travaux ont été ajoutés au BP prévisionnel comme la reprise des sanitaires de la pêcherie, le changement du grill de carénage à la cale Bonamour et le changement du platelage des passerelles O, P, Q et R.

En section d'investissement, la plupart des dépenses prévues en 2021 ont été réalisées avec le changement du ponton passeur et la poursuite des études en vue du désensablement du port (convention NEO ECO, terrain ICPE).

Budget 2022

Au niveau des orientations budgétaires, il est prévu en fonctionnement les dépenses suivantes :

- réfection des sanitaires du Bourret
- travaux au niveau de la station d'avitaillement
- reprise cale Monsieur Mouette
- études sur la courantologie du port
- étude sur la fin de concession
- refonte du règlement de police

En investissement

- Travaux de désensablement du bassin portuaire phase 1 (sédiments immergeables) à partir d'octobre 2022 ; le coût estimatif, de 2,5 millions d'euros H.T., impactera les budgets 2022 (16%) et 2023 (84%).
- Déploiement du wifi sur le port 40 000 euros H.T.
- Remplacement de la fabrique à glace : coût estimatif 800 000 euros HT avec un financement de 80% du FEAMP.

Le financement de ces investissements ne devrait pas nécessiter un recours à l'emprunt.

Une présentation plus détaillée sera faite aux membres du Conseil Portuaire et au CLUPPIP en mars /avril 2022 après le vote du budget.

Monsieur BORDESSOULLES demande qui financera le reste à charge de la fabrique à glace ? Les services lui répondent que le reste à charge sera financé par le nouveau mode de gestion de cet équipement.

Les membres du Conseil Portuaire s'interrogent sur le montant élevé de l'impôt sur les sociétés (plus de 80 000 euros en 2021). Quel est l'intérêt d'augmenter les tarifs du port si cela entraîne l'augmentation de cet impôt ?

Monsieur LACLEDERE indique que le calcul de l'impôt sur les sociétés se fait uniquement sur le résultat de fonctionnement et qu'il est indispensable d'avoir un excédent de fonctionnement en comptabilité publique afin de financer la section d'investissement. Les règles en comptabilité publique diffèrent de celles du privé et il indique que ce budget comme tous les budgets publics est soumis au contrôle de légalité.

Des questions sont également posées quant au montant de la taxe foncière qui impacte le budget du port. Le président, Pierre FROUSTEY, propose de solliciter une expertise sur ces sujets fiscaux afin d'apporter le plus de lisibilité possible aux usagers.

L'investissement lié à l'installation du wifi fait débat car peu de personnes y voient un intérêt en raison des abonnements personnels offrant des moyens de connexion internet. Les services précisent que beaucoup de plaisanciers en passage déplorent l'absence du wifi sur le port et que cela s'inscrit comme un service supplémentaire aux usagers. Service qui pourrait également prochainement permettre d'accéder à d'autres services ou prestations (fluides, informations météo, informations du port...). Monsieur CHEVALIER demande si les connexions seront efficaces en raison du nombre important de plaisanciers utilisateurs et comment seront gérés la connexion et les abonnements. Les services du port vont se rapprocher du service informatique de MACS afin d'apporter plus d'éléments de réponse sur ce sujet.

Suite à la présentation des orientations budgétaires 2022, il est proposé aux membres du Conseil Portuaire une augmentation de 3% des tarifs du port.

L'augmentation est approuvée par la majorité des membres (1 voix contre et 1 abstention).

Questions diverses

Certains membres reviennent sur le retrait des poubelles sur les pontons, qui n'a pas été forcément apprécié des plaisanciers. Les services indiquent que pour des raisons de sécurité (pollution ou risque de chute ou blessure), il a été décidé de supprimer les poubelles sur les pontons mais de renforcer les containers autour du port. Un nouveau recensement de ces équipements va être fait avec le SITCOM pour augmenter le nombre de containers autour du port.

Monsieur BORDESSOULLES se demande si l'électricité du ponton GO n'alimente pas également l'île aux pirates. Les services lui indiquent que le ponton GO est relié sur le même compteur d'électricité que l'île aux pirates mais que ce dernier a un comptage individuel qui fait l'objet d'une refacturation en fin d'année comme pour les pêcheurs professionnels.


La question est posée de savoir si les caméras de vidéo protection sont opérationnelles ; les services répondent qu'elles fonctionnent sans problème.

Monsieur BORDESSOULLES souhaite qu'il y ait une meilleure communication entre le port et les usagers peut-être en créant une adresse mail dédiée pour recevoir les commentaires sur le port. Cette idée va être étudiée et les services du port souhaitent également améliorer la communication en relançant les flash infos et autres supports de communication.

Les services indiquent qu'un travail est en cours avec le bureau d'étude « Atout port » pour la refonte du règlement de police. Ce travail se fera en partenariat avec les différents usagers du port au travers d'ateliers de présentation.

La séance est levée à 20H.

Pour le président,
par délégation
Le vice-président


L. GALDOS

